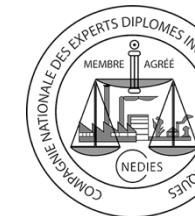


Accompagnement Expertise Judiciaire



Pourquoi vous faire accompagner ?

Malfaçons, désordres, travaux non terminés ou non conformes, différend sur la valeur d'un bien, expropriation, etc. Les causes de litiges immobiliers sont nombreuses.

En cas de litige porté devant la justice, un expert judiciaire est nommé par le tribunal pour donner au juge son avis sur des points techniques précis.

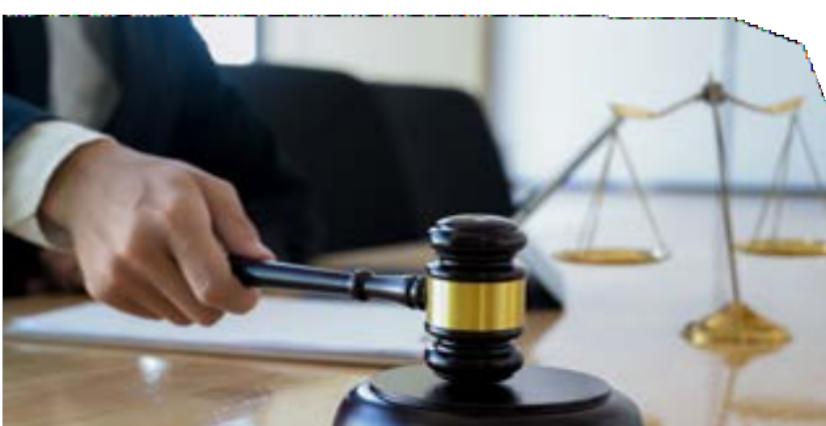
«Le juge peut nommer un expert pour suppléer à la carence d'une partie dans l'administration de la preuve».

Le rôle de l'expert judiciaire n'est ainsi pas de vous défendre.

L'article 9 du Code de Procédure Civil énonce en effet qu'il incombe à chaque partie de prouver, conformément à la loi, les faits nécessaires au succès de sa prétention. L'expert conseil technique est ainsi souvent indispensable pour apporter à l'expert judiciaire les éléments de preuve utiles à votre défense.

Comme le prévoit l'article 161 du Code de Procédure Civile, les particuliers peuvent être accompagnés aux plans technique et économique, lorsque, suite à un litige non résolu à l'amiable, ils se retrouvent engagés dans une procédure devant les tribunaux.

LAMY expertise engage sa responsabilité professionnelle et travaille sous la certification **AFNOR Compétence**. Nos experts sont aussi certifiés en arbitrologie par le **CNEDIES**.



Éléments d'une mission Accompagnement Expertise Judiciaire

1

Étude préalable du dossier

- Prise en main et analyse de tous les éléments connus du litige (et de la procédure judiciaire si déjà initiée)
- Entretien téléphonique préalable avec le client et son avocat conseil pour définir les attentes et la stratégie de défense

2

Étude technique en réunion judiciaire

- Déplacement sur site en présence de l'expert judiciaire et des différentes parties prenantes du dossier
- Interventions au cours des débats sur site et argumentation de nature à éclairer l'expert judiciaire et à défendre le requérant

3

Livrable

- Analyse et critique de la note aux parties de l'expert judiciaire donnant suite à la réunion d'expertise
- Analyse et critique du projet de rapport de l'expert judiciaire
- Recommandations techniques auprès du client et son conseil

4

Options

- Assistance technique pour répondre aux dires techniques de la partie adverse
- Visite supplémentaire sur site
- Analyse et critique de notes aux parties complémentaires si plusieurs réunions d'expertise nécessaires sur site
- Expertise de valeur vénale immobilière pour estimation d'un préjudice de perte de valeur du bien

Éclairez et sécurisez vos décisions

COMPÉTENCE



Ingénieurs qualifiés en bâtiment et immobilier

EXPÉRIENCE



Expert immobilier depuis 1982

INDÉPENDANCE



Zéro conflit d'intérêt

NEUTRALITÉ



Avis objectif et sans parti pris

RESPONSABILITÉ



Engagement de responsabilité professionnelle

RAPPORT



Conclusions formelles de l'expert et signature reconnue

RÉACTIVITÉ



Intervention selon l'urgence de la demande

QUALITÉ / PRIX



Meilleures réponses aux enjeux et risques immobiliers



NOS DOMAINES D'INTERVENTION

- Estimation de valeur immobilière
- Conseil achat immobilier
- Expertise technique construction
- Expertise fissures
- Expertise humidité
- Expertise pour avis avant acquisition
- Assistance réception pour maison, appartement ou travaux
- Assistance pour des expertises contradictoires amiable, contre-expertise et dans des procédures judiciaires liées à des litiges de la construction

FAITES EXPERTISER VOTRE BIEN

1. Contact via www.lamy-expertise.fr ou au 01.82.83.77.10
2. Étude des solutions avec un chargé de missions LAMY expertise
3. Réception du devis gratuit et sans engagement
4. Validation du bon de commande complété et signé
5. Règlement de la mission, via un outil de paiement en ligne sécurisé
6. Prise de rendez-vous
7. Intervention d'un Chargé de relevés terrain ou d'un Expert en fonction des missions
8. Analyse des éléments terrains et administratifs par nos équipes d'Experts.
9. Réponse à votre problématique entre 48h et 6 semaines maximum selon le contrat

